

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 13 (1925)
Heft: 3

Artikel: La seigneurie de Montagny
Autor: Brulhart, Fridolin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SEIGNEURIE DE MONTAGNY

par FRIDOLIN BRULHART, chapelain.

I. Premiers seigneurs connus.

1. Ulrich, Conon et Rodolphe I^{er} de Montagny.

A côté de l'église paroissiale de Montagny-les-Monts, sur la colline au pied de laquelle serpente la capricieuse Arbogne, se dressent une vaste et imposante tour ronde et quelques pans de vieux murs. Ce sont les restes de l'important manoir féodal de Montagny, derniers témoins des vicissitudes par lesquelles ont passé plusieurs générations de puissants seigneurs.

La seigneurie de Montagny, jusqu'à la fin de la domination de la Savoie, fut toujours considérée comme une des plus importantes du Pays de Vaud, non seulement à cause de son étendue, mais aussi à cause de sa position stratégique. Ses domaines où fiefs s'étendaient de Glette-rencs à Matran et de Domdidier et Misery jusqu'à Lovens. Placé non loin de la grande voie de Berne-Lausanne, à deux lieues et demie de Fribourg et à une de Payerne, située presque à la limite de deux races rivales, la petite ville de Montagny subit plusieurs fois le contre-coup des luttes engagées entre les pays romands et les pays allemands ; elle finit par devenir un des postes avancés, soit position frontière des possessions de la Savoie.

Au 12^{me} siècle, la seigneurie comprenait les villages de Montagny, Léchelles, Belfaux, Ponthaux, Mannens, Grandsivaz, Seedorf, Noréaz, Nierlet, Lovens, Corsalettes,

Lentigny, Gletterens, Dompierre, Domdidier et Russy, Misery, Prez et Corserey. Ces trois derniers villages furent rendus plus tard avec tout droit et juridiction et formèrent de nouvelles seigneuries.

Quelques généalogistes ont prétendu que les seigneurs de Montagny étaient issus des seigneurs de Glâne ou d'Estavayer. D'autres les font descendre de comtes allemands. L'histoire n'a encore fourni aucun document justifiant ces suppositions. Les premiers indices que nous trouvons sur les sires de Montagny datent du 12^{me} siècle et ce sont les couvents d'Hauterive et de Payerne qui nous les fournissent. Ulrich de Belp vivait vers 1107. Une branche de la famille de Belp prit le nom de Montagny. Rodolphe I^{er} eut probablement la seigneurie de Montagny en partage. Les deux fils d'Ulrich, Rodolphe et Conrad ou Conon sont cités en 1146. Cette année-là Rodolphe I^{er} habitait Belp. Belp était une ancienne seigneurie dans le district actuel de Seftigen, sur la route de Berne-Thoune. Le château était situé sur la pente de Belpsberg. Les de Montagny, possesseurs de deux belles seigneuries devaient être riches et puissants.

En 1156, Ulrich et Rodolphe sont mentionnés dans l'acte de fondation du couvent de St-Pierre ¹.

Un acte de l'évêque de Lausanne, de 1162, dit que Conrad de Belp fut témoin d'un arrangement entre Haute-rive et le comte Rodolphe de Gruyère au sujet de quelques biens que Guillaume de Glâne avait donnés au monastère ².

Par acte fait à Montagny, en 1172, le seigneur Rodolphe II de Montagny donna ou vendit au couvent d'Hauterive, en présence de l'abbé Guillaume, tout ce qu'il possédait dans le territoire du Dézaley en terres, eaux, forêts avouerie et autres droits, pour le prix de 40 livres et une cense de trois sols. Parmi les témoins nous trouvons :

¹ Dellion, VIII, 418.

² Reg. Hauterive, p. 38.

Conon Aziez de Belp, Othon de Belmont, chevaliers, et Pierre de Britignye. Osilia, épouse de Rodolphe, approuva, contre une gratification de 20 sols, cette vente, en présence de son époux, des chevaliers Rodolphe et Othon de Dirlaret et O. de Belmont. Conon ou Conrad, frère du seigneur Rodolphe, donna aussi son consentement et céda aux religieux tout ce qu'il possédaient au même territoire, ayant comme témoins : Hébal, seigneur de Belmont, Hugo de Parlye, chevalier d'Hébal, Othon de Belmont, Conon Aziez, et Raymond de Payerne¹. La provenance de ces témoins semble indiquer une étroite parenté du sire de Montagny avec les de Belmont-Grandson.

Le Dézaley de Matran était une contrée assez vaste située entre Posieux, Matran et Froideville. La juridiction appartenait aux seigneurs de Montagny-Belp qui possédaient en particulier six des onze parts qui formaient ce territoire. Trois autres parts étaient la propriété du couvent de Payerne. Les autres appartenaient à Guillencus de Courtion et à Pierre de Grolley. Le curé de Matran était un religieux de Payerne dont le couvent possédaient l'église et la collature².

Vers 1180, Rodolphe de Montagny renonça en faveur d'Hauterive, en présence de l'abbé Ulrich, à toutes ses prétentions sur l'écluse des moulins du Dézaley, sur les biens qu'il avait donnés à Nierlet et à Lovens ou qui avaient été donnés par ses vassaux. Il accorda au couvent le droit de pâturage sur toutes ses terres. Témoins : le moine Conon de La Roche, Pierre de Corminbœuf, chevalier. Osilia, dame de Montagny, approuva la donation de son mari, en présence de son fils Aymon et de deux ministériaux. Déjà quelques années auparavant, du temps de l'abbé Guillaume de La Roche, le seigneur Rodolphe avait mis fin aux contestations entre lui et Hauterive au sujet du

¹ Ibid, n° 129.

² Ibid., p. 52.

territoire de La Buchille près d'Onnens et de quelques terres à Ecuvillens qu'Ulrich de Courtion avait hypothéquées en faveur de Conon de Rossens. Parmi les témoins on trouve Albert de Ricasberg, Albert de Duens, Conon de Maggenberg, chevalier, Pierre de Corminbœuf et Pierre, ministral de Montagny¹.

Au temps de la construction de St-Nicolas à Fribourg, une contestation s'éleva entre la nouvelle cité et le couvent de Payerne. Les religieux de Payerne revendiquaient la propriété du terrain sur lequel les Fribourgeois bâtissaient leur église. La querelle allait devenir violente ; le duc de Zähringen, Berchtold IV, seigneur de Fribourg, intervint et reconnut au monastère de Payerne la propriété du terrain où se construisait l'église et l'emplacement du cimetière. Parmi les témoins se trouvaient les seigneurs qui accompagnaient ordinairement le duc, soit : Othon de Balm, Ulrich de Neuchâtel, Vaucher de Blonay, Rodolphe de Montagny et Hugo de Jægistorf (acte de 1177².)

Rodolphe est encore le premier témoin cité de l'engagement que prit en 1190 le prieur de Payerne, Théobald (qui semble avoir été de la famille de Montagny) de ne céder à personne d'autre qu'au couvent d'Hauterive les censes que ce monastère devait à celui de Payerne pour le Dézaley de Matran. Ces censes étaient de vingt sols et trois muids de froment pour Payerne, vingt sols dus au seigneur de Montagny, quatre sols payables à la cure de Chandon et quatre autres à celle de Matran. Parmi les autres témoins on remarque : Raymond et Otho, chevaliers, de Payerne, Guillaume de Grolley et Pierre, ministral de Montagny³.

En 1212, par l'entremise du seigneur Rodolphe, Conon de Matran reconnut avoir renoncé à tous ses droits sur le

¹ Reg., n° 255.

² Rec. diplom. I, p. 1.

³ Arch. S. h., X, p. 36.

Dézaley, lorsque son fils Guillaume était entré au noviciat à Hauterive.

2. Aymon I^{er} de Montagny (1215-1240).

Rodolphe II de Montagny eut de son épouse Osilia deux fils : Aymon I^{er} et Guillaume. Ce dernier était chanoine à Amsoldingen en 1226. Aymon est mentionné comme seigneur de 1215 à 1240. Comme son père, il habitait plus volontiers Belp que Montagny. Aussi, il épousa une allemande, Geppa de Wohlhusen, de la famille des Rothenbourg-Wohlhusen.

L'historien de Gingins dit qu'en 1218, à la mort de Berchtold IV de Zæhringen, dernier recteur de Bourgogne, la ville de Payerne et son monastère, bâtis sur un sol régalien, rentrèrent sous la protection immédiate de l'empire et se choisirent alors librement un avoué particulier qui fut le seigneur de Montagny¹. Cette assertion est inexacte. Les sires de Montagny possédaient déjà depuis longtemps l'avouerie de Payerne. Cependant, en 1220, le couvent et les bourgeois de cette ville ne voulaient plus de cette avouerie, aimant mieux un protecteur éloigné que la sollicitude d'un dangereux et trop puissant voisin. Mais Aymon et son frère Guillaume prétendaient que cette avouerie leur appartenait de droit héréditaire et que leur père l'avait constamment possédée et exercée. Ils ne voulurent donc pas y renoncer. Berchtold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, le comte Rodolphe de Gruyère et quelques autres nobles seigneurs acceptés comme arbitres conclurent un arrangement, en vertu duquel les deux frères de Montagny gardaient l'avouerie, mais seulement leur vie durant. Cette sentence fut prononcée le 15 juillet 1220².

¹ M. Doc. I, p. 140.

² L'historien Gremaud place ce fait en 1226. Cette date est

En 1224, en mars, Aymon de Montagny et l'abbé d'Hauterive, Jean de Relesport, firent délimiter ou reconnaître les limites du territoire d'Onnens, contigu à celui de la seigneurie de Montagny. Parmi les témoins on trouve Hugo, chevalier de Cottens, son frère Jordan, Rodolphe, chevalier de Vuisternens, Frédéric de Grolley, Guillaume de Russy, ministral de Montagny et autres¹.

Quatre ans plus tard, de nouvelles contestations avaient lieu entre le couvent et Aymon, au sujet d'une partie du territoire d'Onnens, de la Buchille et de différentes terres situées à Matran, Seedorf, Prez, Corserey, Noréaz, Lovens et Lentigny. On choisit comme arbitres : le comte Rodolphe de Neuchâtel, Girold, abbé de Hautcrêt, Hartmann, abbé de Frienisberg, Reynald, seigneur d'Estavayer, Borcard de Bremgarten, Guillaume Franceis de Pont, Guillaume de Bulle, chevaliers ; le seigneur Aymon prit avec lui cinq témoins, ce qu'on appellerait, de nos jours, une Commission, c'était : Amalric, chevalier, Amédée de Lentigny, Guillaume de Lossy, Borcard Nosie et Pierre de Massonnens. Les droits d'Aymon furent reconnus sur deux fiefs dont l'un était à Lovens ; la propriété des autres terres contestées fut attribuée au couvent. Les témoins étaient nombreux ; outre les moines et les tenanciers, il y avait : Rodolphe de Volkesville, Conrad de Maggenberg, Conon de Grasbourg, Borcard de Hattenberg, Albert de Ricasberg, Albert de Bulle, Rodolphe de Villaret, Wibert de Chénens, Rodolphe d'Oleyres de Fribourg, Rodolphe de Marly, chevalier, Ulrich de La Roche, Guillaume, fils de Reynald d'Estavayer, Guillaume de Torny, Guillaume de Fétigny, Jacques de Courtion et des frères convers du couvent. Fait à Onnens, le 9 avril 1228².

évidemment erronnée puisque l'évêque Berchtold mourut dans la seconde moitié de juillet 1220, au moment où il se disposait à partir pour la Croisade. (M. et Doc. XXII, p. 424).

¹ Reg. Hauter., p. 132.

² Reg. Hauter., p. 138.

Dîme de Domdidier.

En 1228, la moitié de la grande dîme de Domdidier appartenait aux nobles de ce nom, dont la famille s'éteignit dans la première moitié du 15^{me} siècle. Les villages de Domdidier, Dompierre et Russy, bien que faisant partie de la seigneurie de Montagny étaient encore sous la suzeraineté de la famille des comtes de Neuchâtel. C'est à ces comtes que les seigneurs de Montagny devaient l'hommage et le serment de fidélité pour ces localités. Rodolphe de Neuchâtel-Nidau inféoda, en 1228, la grande dîme (celle des céréales) de Courtion, Cournillens, Cormérod, et l'autre moitié de celle de Domdidier, à Guillaume de Cournillens, Ulrich de Lucens, Hugo de Payerne et Pierre de Bulle, tous bourgeois de Fribourg ; le comte leur remit 45 marcs d'argent pour libérer ces dîmes d'une hypothèque constituée en faveur de Conrad et Guillaume d'Englisberg.

Domdidier, comme Russy et Dompierre, était un fief de la maison de Neuchâtel, compris dans la « Terra teutonica » (terre allemande). Différents documents semblent indiquer que ces trois localités possédaient plus de franchises et de libertés que les autres villages de la seigneurie ¹.

Guerre entre Aymon et l'évêque de Lausanne.

Une guerre sérieuse avait commencé en 1226 entre Aymon de Montagny d'une part et le chapitre de Lausanne et l'évêque Guillaume d'Ecublens d'autre part. Cette même année, le prévôt de Lausanne Conon d'Estavayer, le chanoine Conon de Font, le sacristain Girold, Guillaume et Reynald d'Estavayer, coseigneurs, Pierre de Font, chevalier et d'autres, réunis devant l'église de Granges-Marnand déclarèrent que le seigneur Aymon était coupable d'avoir causé de grands dommages au chapitre de Lausanne et que, pour ce fait, il serait désormais, ainsi que ses adhérents, excommunié et ses terres mises en interdit. Ces dom-

¹ Etr. frib., 1904, p. 10.

mages étaient évalués à 160 livres lausannoises, 30 muids de froments enlevés à Granges et 4 à Sassel.

L'état de guerre dura plus d'une année encore. Aymon dut enfin se soumettre. Une entrevue eut lieu avec l'évêque dans la chambre du prieur de Payerne en 1228, en présence du prévôt Conon, de Reynald d'Estavayer, Girard de Goumoëns et Conon d'Olleyres. Il dut promettre de céder au chapitre de Lausanne sa dîme de Villarsel et, à défaut de cette dîme qui était du fief de l'évêque, un alleu comprenant ce qu'il possédait à Muratel, à Chatonnaye et à Granges. L'acte auquel Aymon et l'évêque promirent d'apposer leur sceau devait se faire le jour suivant devant l'hôpital de Ménières.

Le jour suivant, en effet, les délégués du chapitre, Aymon et les siens se réunirent pour conclure l'arrangement projeté. Aymon renouvela sa promesse de céder la dîme de Villarsel ou l'alleu de Muratel. Il promit que dans les quarante jours Henri de Gerenstein qui tenait cette dîme en fief, de lui, et Rodolphe de Schwanda qui l'avait en arrière-fief, consentiraient à sa cession et la garantiraient. Il fut stipulé encore que le chapitre et Aymon désigneraient chacun trois membres d'une Commission chargée de faire une nouvelle évaluation des dommages et que la plus-value de la dîme serait compensée. Un nouvel acte ou charte définitive devait être rédigé après le travail de la Commission. Etaient présents : le prévôt, plusieurs chanoines, Guillaume et Reynald, coseigneurs d'Estavayer, Borcard de Cressier, le jeune, Conon Major d'Avenches, Ulrich de Sioneweils, Rodolphe de Combremont, chevaliers, les donzels Henri de Font et Henri de Middes (avril 1228).

Enfin l'acte définitif de paix fut conclu au jour assigné, soit le dimanche avant la fête de St-Jean Baptiste, devant l'église de Granges. Aymon obtint la restitution de sept poses de terre à Granges et un dédommagement pour les dégâts commis dans sa forêt du même lieu. Sa dette fut réduite à 140 livres lausannoises, pour laquelle il dut céder en gage toute sa dîme de Villarzel, achetée autrefois par

son père Rodolphe. En plus des témoins déjà cités on trouve : Richard, seigneur de St-Martin, Borcard de Cressier, le vieux, Conon d'Olleyres, chevaliers, etc. ¹.

Aymon et Hauterive.

Aymon de Montagny était encore en difficulté avec le couvent d'Hauterive. Par acte fait en décembre 1229, il renonça aux prétentions qu'il avait renouvelées sur les terres du Dézaley de Matran, d'Onnens et d'autres lieux, ne se réservant ni domaine, ni avouerie ni aucun autre droit sur ces biens. Il remit au monastère la cense de 10 sols, due annuellement par les religieux pour une partie du Dézaley et acquitta le couvent pour tout ce que lui avaient donné d'autres personnes de sa juridiction. Il retira ses plaintes au sujet des limites d'Onnens et de Lovens et déclara, en présence du Comte Rodolphe de Neuchâtel, que les conventuels jouiraient en paix de leurs biens ; il fit exception pour deux terres qui lui revenaient de droit certain : celle d'Anselme le Séchat, de Rue et celle d'Ulrich de Lovens, convers d'Hauterive. Aymon reçut en compensation 70 livres en monnaie bernoise et remit au couvent un livre des Epitres et son gant droit pour être conservés au monastère comme signe d'amour et de paix. Gepa son épouse et sa fille Alice approuvèrent cette transaction en présence de Reynald d'Estavayer, Pierre Achar, Guillaume de Bulle, chevaliers, Ebal de Mont, Pierre de La Roche, Guillaume de Lossy et d'autres ².

Aymon et les d'Englisberg.

Aymon de Montagny possérait de vastes propriétés dans la Singine. En 1237, il inféoda à Guillaume d'Englisberg tout ce qu'il possédait à Planfayon et à Bonnefontaine pour la somme de 200 marcs d'argent ³.

¹ Mém. et Doc., VI, p. 332-337.

² Reg. Hauter., n° 388.

³ Wurstemberger, Peter II, IV, p. 56.

Cette inféodation fut faite à perpétuité ; ces propriétés restèrent, en effet, entre les mains de la riche famille d'Englisberg qui acquit encore, probablement des sires de Montagny, l'avouerie de Planfayon. Par l'inféodation, Guillaume d'Englisberg devenait le vassal et l'homme lige du seigneur Aymon. Il prit le titre de seigneur de Planfayon.

Aymon I^{er} de Montagny mourut en 1239. On lui connaît deux enfants : Alice et Aymon II qui lui succéda. Leur mère Gépa de Wohlhusen et leur oncle Marcuard leur servirent de tuteurs.

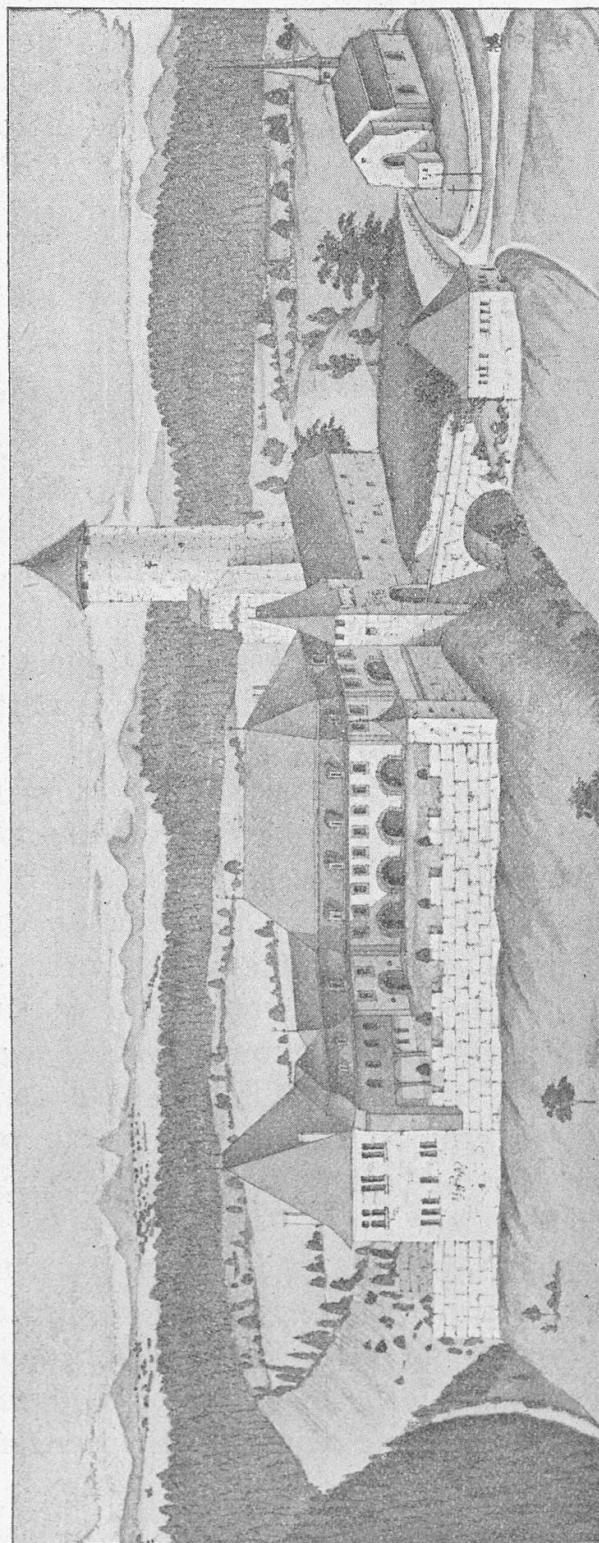
**Aymon II de Montagny
(1239-1266).**

Gépa de Wohlhusen et son fils Aymon II durent aliéner différentes propriétés pour satisfaire quelques usuriers juifs chez lesquels le seigneur défunt avait fait des emprunts. En 1239, ils vendirent au couvent d'Interlaken toutes leurs possessions de Muri, avec le droit de patronage et l'avouerie de ce lieu. Témoins : Ulrich, curé de Muri, Ulrich de Sionevels, Turincus, seigneur de La Roche, le seigneur Borcard de Benneville, Guillaume de Belmont, Guillaume de Rue, Ulrich, ministral de Belp. Le prix de vente était de 100 marcs d'argent. L'année suivante, en présence du chevalier Guillaume d'Englisberg, Hugo de Cormondes, Ulrich de Sionevels, T. de La Roche, nobles, Gépa et Aymon confirmèrent de nouveau cette vente au couvent d'Interlaken¹. Muri était une dépendance de la seigneurie de Belp.

Trois ans plus tard (1243), le jeune Aymon, avec le consentement de sa mère et celui de son oncle Marcuard de Wohlhusen, vendit, le 13 mars, à Berthe, femme de Rodolphe de Volgiswyl, le fief de Ober- et Niedermettlen, près d'Ueberstorf². La même année, il vendit encore, avec

¹ Arch. S. h., X, p. 68.

² Dellion, VIII, 420.



Vue du château de Montagny, d'après un dessin du Major de Castella.

(Plan de Montagny-les-Monts, levé en 1768 par le Commissaire Bielmann et conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg sous le n° 85 A.)

le consentement de son oncle, à Pierre Rych, de Fribourg, le village de Misery, avec toutes ses dépendances et droits seigneuriaux, ainsi que tout ce qu'il possérait à Avry sur Matran. Les Rych prirent depuis lors le titre de seigneurs de Misery¹.

Aymon avait treize ans au moment de cette vente. Il vécut jusque vers 1266. Quelques généalogistes croient qu'il eut deux épouses, la première, Sibille ou Isabelle, probablement de la famille d'Estavayer ; la seconde, Marguerite de Prez.

En 1244, ce seigneur confirma les ventes de Misery et des deux Mettlen, en présence de nombreux témoins, entre autres : le seigneur de Benneville, Guillaume de Villars, Guillaume de Hattenberg, Rod. de Vuippens, noble Guillaume de La Roche, Guillaume de Volkesville et son frère Nicolas, Pierre de Seftingen².

La même année, Agathe, femme d'un chevalier de Courtion, donna aux religieux d'Hauterive un domaine ou alleu qu'elle possédait au territoire de Léchelles, moins une pose de terre qu'elle destinait à l'église de Chandon³.

CHAPITRE II.

La seigneurie de Montagny sous la domination de la Savoie (1254-1478).

Depuis l'extinction des Zähringen, les recteurs de Bourgogne avaient été supprimés. La plupart des villes et des seigneuries dépendirent alors directement de l'empire, mais pour peu de temps, et cette situation n'amena que des troubles et des guerres entre seigneurs. Le besoin de se sentir protégé par un suzerain plus rapproché que l'empereur fut plus fort que celui de l'indépendance et ce

¹ Ibidem.

² Arch. S. h., X, p. 70.

³ Dellion, VII, 215.

besoin allait bientôt jeter tous les seigneurs du pays de Vaud sous la domination des comtes de Savoie.

Pierre de Savoie, que l'histoire a surnommé le Petit Charlemagne, était né en 1203 au château de Suse en Savoie. Il était le sixième fils du comte Thomas I^{er}. Mais bien que ne possédant, à ses débuts, qu'un petit apanage de cadet de famille, il parvint, par sa haute intelligence, son habileté et ses talents naturels, à se créer un grand Etat et devint en moins de dix ans, un des plus puissants princes de son époque. Parent par alliance du roi d'Angleterre, de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, Pierre, beau prince, affable, chevaleresque et courtois, acquit surtout à la cour d'Angleterre, une grande influence. Il obtint du roi anglais des seigneuries et des sommes d'or et d'argent qui lui permirent de conquérir presque tout le Pays de Vaud, soit par des achats, soit par inféodations ou par la force des armes.

Parmi les biens que ce prince avait reçus en apanage il faut compter le hameau de Romont qui n'avait encore qu'une trentaine d'années d'existence et qui, en 1240, n'avait pas encore d'église ni de chapelle. Pierre en fit une ville fortifiée, l'agrandit et prit le titre de comte de Romont, après avoir bâti dans ce lieu un imposant château où il vint très souvent séjourner.

En 1249, Pierre de Savoie obtint l'avouerie du couvent et de la ville de Payerne qui s'étaient mis sous sa protection. La plupart des seigneurs du pays étaient déjà devenus ses vassaux. Le seigneur de Montagny-Belp n'allait pas tarder à reconnaître aussi la suzeraineté du Petit Charlemagne. Il lui prêta, en effet, hommage-lige, le 28 décembre 1254, pour son château de Belp et pour les villages de Lentigny et de Lovens situés du côté de Romont. Il se reconnut son vassal et mit à sa disposition le château de Montagny, soit en temps de guerre, soit en temps de paix. Il réserva cependant, comme ami de Fribourgeois, qu'en cas de guerre contre les Kybourg son château ne

serait pas occupé par Pierre ou ses hommes d'armes. L'acte fut scellé à Genève¹.

Nous avons vu qu'en 1249 le prieur de Payerne, avec l'approbation de son supérieur, l'abbé de Cluny, avait offert l'avouerie du couvent et de la ville au comte Pierre². De son côté, la ville de Fribourg avait, la même année, déclaré qu'elle prenait sous sa protection le couvent et la ville de Payerne. Elle voulait donc exercer aussi le droit d'avouerie. Cette compétition fut probablement la cause d'une assez longue guerre entre Pierre de Savoie et les Fribourgeois. Un compromis fut stipulé à Payerne même, le 25 février 1255 (post multas guerras) entre les vassaux de Pierre, soit : le comte Rodolphe de Gruyère, Ulrich de Corbières, Guillaume d'Englisberg, les bourgeois de Romont, de Moudon et de Payerne d'une part et quelques bourgeois de Fribourg d'autre part. On voulait par ce compromis désigner des arbitres qui furent, pour Fribourg, Guillaume de Villars et Pierre Rych ; pour Pierre de Savoie : Humbert de Fernay, châtelain de Romont et Henri de Champvent³. Les décisions de cet arbitrage sont inconnues. Aymon de Montagny, avait dû, comme vassal de Pierre, combattre contre les Fribourgeois.

En 1260, Aymon accompagna Pierre de Savoie en Vallais⁴ ; lorsque ce prince eut terminé la querelle qu'il avait soutenue contre Henri de Rarogne, évêque de Sion, par des échanges de terres et un traité de paix, Aymon fut compris avec le comte de Gruyère, dans le nombre des seigneurs pacifiés (5 septembre)⁵.

Le 17 du même mois, Aymon de Montagny, Werner de Kien et Guillaume de Weissenbourg cautionnèrent les

¹ Wurstemberger, Peter II, IV. 186.

² Ibidem, 121.

³ Ibidem, 192.

⁴ Nons écrivons le mot Vallais avec deux l, selon l'ancien usage, c'est plus étymologique et plus logique que l'orthographe fédérale qui, du reste, ne fait pas règle.

⁵ Wurstemberger, Peter II, IV. 278.

frères de Strætlingen pour 200 marcs d'argent dus à Pierre de Savoie. Le même jour Henri de Kien promit à Pierre de lui donner son appui dans la vallée de Frutigen contre tous, excepté contre le roi d'Allemagne ¹. Le même jour encore, Henri, Rodolphe et Jean de Strætlingen promirent aussi de prêter main forte à Pierre de Savoie dans la vallée de Strætlingen ; ils se réservèrent de ne point combattre contre l'empereur ou contre Aymon de Montagny ².

Aymon de Prez, fils de Conon était alors seigneur de Prez.

La ville de Montagny était au nombre des bourgades, villes et seigneuries qui avaient le droit de se faire représenter aux assemblées du Pays de Vaud à Moudon. Elle y envoyait deux délégués.

Jusque vers 1260, Pierre de Savoie avait dominé assez paisiblement sur le Pays de Vaud. Il eut bientôt un rival dont la puissance allait grandissante et qui cherchait aussi à étendre sa domination. C'était Rodolphe de Habsbourg qui devait, quelques années plus tard, devenir roi des Romains et empereur d'Allemagne.

En 1265, la lutte était engagée entre les deux rivaux. La guerre sévissait entre Pierre de Savoie et les Bernois d'un côté et Rodolphe de Habsbourg, les Fribourgeois et Aymon de Montagny de l'autre. C'est surtout à ce dernier que les Bernois en voulaient. Ils voyaient de mauvais œil le château fort de Belp dominer la vallée de l'Aar au sud de leur ville. On ne connaît guère l'issue de cette lutte qui dura plusieurs années. Aymon de Montagny, âgé de trente six ans, y perdit la vie. Il avait abandonné le parti de la Savoie pour combattre les Bernois et soutenir Fribourg. Aussi le comte Pierre le fit durement sentir à son jeune fils Guillaume.

(A suivre)

¹ Ibidem, 284.

² Reg. frib., p. 99.